



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 1 / 17

REUNION ORDINAIRE ANNUELLE DE LA COMMISSION REGIONALE BORD PACA

Participants :

G Blanc (CBMR), F Gaudin (CBMR), A Girard (CBMR), Y. Dulière (CBMR), J. Gomes (CBMR), P. Ravasso (APN), C Laubu (USCPM), C Such (USCPM), G Peretti (TSCM), M Eyrau (TSCM), D Deleau (HISC), C Nicolai (HISC), JP Dudon (CPSH), M Jan (SLC), G Scalfatti (TSCC), C. Raoux (TSCC), C Linard (CAP), D Deleuil (CAP)

Absents excusés :

Claude Toquet (CPSM) représenté par G Blanc

AGENDA :

1. **Compte-rendu sportif**
2. **Gestion de la relation taille-poids en l'absence d'arbitre**
3. **Calendrier 2012**
4. **Questions diverses**

CONCLUSION :

- réunion tenue de 9h à 13h
- tous les sujets ont été abordés, discutés et un consensus a été trouvé après d'intenses discussions
- 251 licences en 2011 contre 313 en 2010
- 59 compétiteurs ayant fait 5 épreuves en 2011, contre 66 en 2010
- le club d'Istres rejoint à nouveau la FFPM
- le calendrier 2012 est défini avec 2 dates de réserve
- quelques améliorations de la charte effectués suite aux débats



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 2 / 17

1) COMPTE-RENDU SPORTIF

JEUNE :

- Championnat de France : Cadau 16e
- Championnat régional : A Puccio 1e

DAME :

- Sélection équipe de France : C Linard
- Championnat régional PACA : 1e C Linard
- Championnat de France : C Linard 17e dame

VETERAN :

- Championnat de régional PACA Vétéran : JP Giordano 1e
- Championnat de France : C Laubu 35e

HOMME :

- Sélection équipe de France : à Narbonne, Y Dulière 12e, M Courtin 26e, A. Girard 28e, J Isola 34e ; Y Dulière capitaine équipe de France
- Championnat de France : M Courtin 2e, JC Isola 6e, G Blanc 23e
- Championnat de régional PACA : Y Dulière 1e, F Gaudin 2e, JC Isola 3e

CHAMPIONNAT REGIONAL CLUB :

- 1° USCPM
- 2° APN
- 3° TSCC

COMITE PACA : 3e au championnat de France



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 3 / 17

INTERNATIONAL :

- Championnat du Monde U16, E Noiret en équipe de France, 4e par équipe
- championnat du monde pêche au bouchon : annulé suite irrégularités constatées par le CPSM)
- Y. Dulière capitaine équipe de France, championne du monde 2011 en Italie, C. Mesure est championne du monde individuelle dame
- G Blanc capitaine équipe de France jeune U21, 6e par équipe

CLASSEMENT REGIONAL 3/5 :

- 1° JC Isola
- 2° Y Dulière
- 3° A Girard

CLASSEMENT 3/5 NATIONAL 2010 :

- M Courtain 1e
- Y Dulière 7e
- A Girard 18e

A ce jour, en fonction des licences et des résultats sportifs, on estime à 22 compétiteurs PACA sur-nombres inclus pour le CDF 2012.



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 4 / 17

2) CALENDRIER

Tous les sélectifs ont été attribués, voir annexe 1.

Dates de réserve si report, 24 novembre et 1 décembre.

3) POINTS D'AMMELIORATION

Les poissons mis dans le sac de pesée alors que déjà notés en RTP, intentionnellement ou pas, seront supprimés à la fois de la RTP et du sac de pesée (un poisson qui risquait d'être comptabilisé 2 fois, sera en fait soustrait au poids total pénalisant ainsi l'étourdit ou le tricheur).

La fiche arbitre est inchangée : les pageots acarnés devront être comptabilisés dans la relation taille-poids « tous pageots ».

Chaque club doit payer l'intégralité en une seule fois, les engagements au club organisateur.

Le classement club sera effectué en fin d'année par points place avec les 3e pêcheurs de chaque club par manche (point capot pour les clubs ayant moins de 3 compétiteurs lors d'une manche, en cas d'égalité seront départagés aux plus petits points place puis au poids/nombre total des poissons pêchés par les triplettes des clubs).

4) CHARTE ET FORMULAIRES 2011

La charte a été mise à jour en fonction des résultats du championnat 2011 (pour liste pré-sélection équipe de France et championnat de France) et des modifications décidées ce jour : voir annexe 2.

Les clubs devraient vérifier leur point de contact et informer la commission si une modification est requise, et ce avant la fin de l'année : ces adresses mail seront celles utilisées par la commission pour la diffusion des informations en 2012.



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 5 / 17

Annexe 1 – Calendrier 1 / 2

MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
J	1	D	1	MA	1	V	1
V	2	L	2	MA	2	S	2
S	3	M	3	J	3	D	3 fête des mères
D	4	M	4	V	4	L	4
L	5	J	5	S	5	M	5
MA	6	V	6	D	6	M	6
MA	7	S	7	L	7	J	7
J	8	D	8 pâques	MA	8	V	8
V	9	L	9	MA	9	S	9
S	10	M	10	J	10	D	10 S4 - TSCM 13
D	11	M	11	V	11	L	11
L	12	J	12	S	12	4 M	12
MA	13	V	13	D	13	M	13
MA	14	S	14	L	14	J	14
J	15	D	15	MA	15	V	15
V	16	L	16	MA	16	S	16
S	17	M	17	J	17 ascension	D	17 fête des pères
D	18	M	18	V	18	L	18
L	19	J	19	S	19	M	19 PRE
MA	20	V	20	D	20	M	20 SELETIONS
MA	21	S	21 S2 - CPSH 83	L	21	J	21 DUNKERQUE
J	22	D	22	MA	22	V	22
V	23	L	23	MA	23	S	23
S	24	M	24	J	24	D	24
D	25 R1 - TSCC 13	M	25	V	25	L	25
L	26	J	26	S	26 S3 - CPSH - 83	M	26
MA	27	V	27	D	27	M	27
MA	28	S	28	L	28	J	28
J	29	D	29	MA	29	V	29
V	30	L	30	MA	30	S	30
S	31			J	31		



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 6 / 17

Annexe 1 – Calendrier 2 / 2

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE	
D 1	RS - CDM - 00	M 1		S 1		L 1		J 1	toussaint
L 2		J 2		D 2		M 2		V 2	
M 3		V 3		L 3		M 3		S 3	RS - APN - 00
M 4		S 4		M 4		J 4		D 4	
J 5		D 5		M 5		V 5		L 5	
V 6		L 6		J 6		S 6		M 6	
S 7		M 7		V 7		D 7	CDF	M 7	
D 8		M 8		S 8	RS - LSC - 00	L 8		J 8	
L 9		J 9		D 9		M 9	ADULTES	V 9	
M 10		V 10		L 10		M 10		S 10	
M 11		S 11		M 11		J 11		D 11	
J 12		D 12		M 12		V 12		L 12	
V 13		L 13		J 13		S 13		M 13	
S 14		M 14		V 14		D 14		M 14	
D 15		M 15	assomption	S 15		L 15	CDM	J 15	
L 16		J 16		D 16		M 16		V 16	
M 17		V 17		L 17		M 17	ADULTES	S 17	RS - CAP - 00
M 18		S 18		M 18		J 18		D 18	
J 19		D 19		M 19		V 19	HOLLANDE	L 19	
V 20		L 20		J 20		S 20		M 20	
S 21		M 21		V 21		D 21		M 21	
D 22		M 22		S 22	RS - SLC - 00	L 22		J 22	
L 23		J 23		D 23		M 23		V 23	
M 24		V 24		L 24		M 24		S 24	
M 25		S 25		M 25		J 25		D 25	
J 26		D 26		M 26		V 26		L 26	
V 27		L 27		J 27		S 27	RS - SLC - 00	M 27	
S 28		M 28	CDF	V 28		D 28		M 28	
D 29		M 29	JEUNES	S 29		L 29		J 29	
L 30		J 30		D 30		M 30		V 30	
M 31		V 31				M 31			



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 7 / 17

Annexe 2 – Commission, Clubs et Charte 2011

COMMISSION RÉGIONALE BORD DE MER PACA

Pour toute communication avec la commission, veuillez utiliser l'adresse email com-bord.paca@laposte.net

Prénom - Nom	Fonction
Guy Blanc e-mail : guy.blanc20@free.fr	Président
Franck Gaudin e-mail : franck.gaudin3@wanadoo.fr	Président Délégué
Alain Girard e-mail : alain-girard@laposte.net	Secrétaire
Yan Dulière e-mail : yanduliere@free.fr	Membre
J. Gomez e-mail : lesbarles@wanadoo.fr	Membre
Michel Jan e-mail : Jan-michel@orange.fr	Membre



CHARTRE BORD DE MER PACA 2012

COTISATION ET LICENCE

Elles doivent être payées dans les délais impartis.

Elles doivent parvenir au fur et à mesure la fédération nationale à ANGLET.

Un contrôle sera effectué en début de saison. En cas d'irrégularité, le pêcheur ne peut pas participer à la manche et est considéré comme absent.

Les pêcheurs licenciés FFPM ne sont couverts que pour les épreuves inscrites au calendrier fédéral et leurs entraînements. Un pêcheur n'est assuré que si la licence a été validée par le trésorier de la FFPM.

CODE SPORTIF

La commission n'est pas l'assistance publique pour régler les problèmes familiaux et de voisinage.

Le bon sens et l'humilité doivent être les éléments moteurs pour la bonne marche de notre sport.

La commission rappelle que les dirigeants, les sportifs, débutants ou champions, doivent s'engager à respecter le code sportif.

SECURITE

L'application des règles de sécurité s'avère indispensable dans la mesure du possible et il convient de préciser :

- que seules sont couvertes par l'assurance souscrite par la FFPM, les épreuves inscrites au calendrier fédéral.
- que les journées portes ouvertes ou de promotions peuvent faire l'objet d'une demande particulière adressée au moins 3 semaines avant la date prévue de la manifestation.

Il est souhaitable que tous les pêcheurs connaissent :

- le plan de l'ensemble du dispositif de l'épreuve
- l'emplacement du poste de secours
- le numéro de téléphone d'appel des secours.



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 9 / 17

CHAMPIONNAT REGIONAL

Le championnat régional compte 10 manches. Les clubs organisent les manches de bout en bout. La durée des épreuves est comprise entre 3h et 5h à décider par le club organisateur. Le prix des engagements est fixé à 5€ sauf pour les mineurs pour lesquels l'engagement sera gratuit. Chaque pêcheur peut utiliser deux cannes en action de pêche pour les manches de surf en plage et une canne en action pour les manches de roche, avec autant de cannes de réserve que souhaitées. Le règlement national FFPM de l'année en cours est applicable à l'ensemble de ces épreuves. L'amorçage, broumé et produit odoriférant sont interdits dans toutes les épreuves de plage comme de roche.

Il n'y aura pas de lot, uniquement des coupes ou médailles, y compris pour les jeunes. Une collation honnête sera offerte aux pêcheurs à la fin des épreuves.

Chaque pêcheur doit signer sa fiche de pesée à la fin de l'épreuve, sinon il sera considéré comme absent. Chaque pêcheur n'ayant pas pris de poisson (capot), manquera les points bredouilles tels que le règlement national le définit. Tous les poissons pris devront être à la taille légale de capture selon le barème de la FFPM en vigueur (voir tableau à la rubrique MAILLE DES POISSONS). Entre 12cm et la taille légale de capture, il sera appliqué la relation taille/poids selon le barème en vigueur de la FFPM (voir tableau dans la rubrique MAILLES DES POISSONS) et le poisson sera remis à l'eau. Tous les poissons de moins de 12cm seront comptabilisés 1g en surf uniquement, et seront remis à l'eau. Pour être comptabilisés, les poissons à la pesée devront être présentés morts. En cas d'erreur (intentionnelle ou pas) de mise dans le sac de pesée d'un ou plusieurs poissons déjà inscrits sur la fiche de relation taille-poids, ce ou ces poissons seront annulés à la fois de la pesée et des relation-taille poids.

Un classement journalier sera établi suivant le classement au poids. En cas d'égalité de poids, le plus petit nombre de poissons sera pris en compte. En cas de nouvelle égalité, le plus gros poisson sera pris en compte. Le classement journalier sera converti en point place par pêcheur.

Le classement du championnat régional se fera aux 5 meilleurs résultats des 10 manches, avec une manche obligatoire dans chaque département 06, 83 et 13 (en cas d'annulation de la dernière manche dans le 83 aucun des pêcheurs inscrits ne pourra être pénalisé par rapport au critère de participation dans le 83). En cas d'égalité, le plus petit point place sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, on prendra le 2^{ème} plus petit point place. En cas d'égalité parfaite, le plus grand poids total sur les 5 manches de référence sera considéré.

Un pêcheur licencié dans un autre comité, peut participer à une épreuve et sera comptabilisé dans le classement journalier de l'épreuve. Il ne sera pas comptabilisé dans le classement régional, mais le classement journalier ne sera pas modifié.

Chaque pêcheur doit être inscrit au plus tard auprès du club organisateur le mercredi soir minuit qui précède l'épreuve. Chaque club doit envoyer une copie de ses pêcheurs inscrits par mail à la commission régionale bord de mer PACA au plus tard le mercredi soir minuit. Le club organisateur doit envoyer par courrier électronique à la commission régionale bord de mer PACA la liste complète des participants (pêcheurs inscrits) au plus tard le jeudi soir minuit qui précède l'épreuve.

Chaque club doit régler la totalité des engagements de ses licenciés (en une seule fois) au club organisateur lors de l'accueil de la compétition.



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 10 / 17

Un classement régional toutes catégories sera établi, avec les classements seniors, vétérans, dames, espoirs (18 à 21 ans) et jeunes.

REGLEMENTATION BORD DE MER

Le seul règlement valable pour toutes les épreuves fédérales est le règlement fédéral bord de mer commission nationale.

MAILLES DES POISSONS

Tous les poissons pris seront pesés s'ils sont maillés. La maille est de 12cm pour tous les poissons sauf les poissons maillés du tableau suivant, pour lesquels lorsqu'ils sont pris en dessous de la taille légale de capture et au dessus de 12cm, la relation taille poids du tableau suivant sera utilisée :

LONGUEUR EN CM	CHINCHARD 15 CM	MAQUEREAU 18 CM	PAGRE 18 CM	SOLE 20 CM	MARBRE RAYÉ 20 CM	TOUS SARS 23 CM	DAURADE ROYALE - GRISE 23 CM	LOUP 41 CM	TOUS PAGEOTS DORADES ROSES 33 CM	MÉROU CERNIER 45 CM	SÉVÉREAU 15 CM
12	13	12	22	13	27	20	24	19	20	46	13
13	17	15	28	17	34	25	31	24	26	58	17
14	22	18	35	21	43	32	39	30	32	72	22
15	27	23	44	26	52	39	49	37	40	88	27
16	32	28	53	32	63	48	60	44	49	107	32
17	39	34	64	39	75	58	73	53	59	127	39
18	46	40	76	47	88	69	87	63	71	150	46
19	54	47	90	55	103	82	103	74	84	175	54
20	63	55	106	65	119	96	121	86	99	203	63
21	74	64	123	76	137	111	141	99	115	234	74
22	85	74	142	88	157	129	164	114	133	268	85
23	97	85	163	102	178	148	189	130	153	305	97
24	110	97	185	117	201	168	216	147	175	345	110
25	125	109	210	133	227	191	246	166	199	388	125
26	141	123	237	150	254	216	278	186	225	434	141
27	158	139	267	170	283	243	313	208	254	485	158
28	176	155	298	190	314	272	351	232	284	538	176
29	196	173	332	213	347	303	393	257	317	596	196
30	217	192	369	237	383	337	437	284	353	657	217
31	240	212	408	263	421	373	485	313	391	723	240
32	264	233	450	291	461	411	536	344	432	792	264
33	290	257	494	321	504	452	591	377	476	866	290
34	317	281	542	353	549	496	650	411	522	945	317
35	346	307	593	387	597	543	712	448	572	1027	346
36	377	335	646	424	647	592	778	487	625	1114	377
37	410	364	703	462	701	645	849	528	681	1206	410
38	444	395	763	503	757	700	923	572	741	1303	444
39	481	428	827	547	815	759	1002	617	803	1405	481
40	519	463	894	592	877	821	1086	665	870	1512	519
41	560	499	965	641	942	886	1174	715	940	1624	560
42	602	538	1039	692	1009	955	1267	768	1014	1741	602
43	646	578	1117	746	1080	1027	1365	823	1091	1864	646
44	693	620	1199	802	1154	1103	1468	881	1173	1992	693
45	742	664	1295	862	1231	1183	1576	942	1259	2126	742

La rubrique « tous pageots » inclut le pageot acarné.

Pour les poissons non maillés supérieur à 12cm, la mesure sera arrondie au centimètre supérieur (ex 12,1cm sera marqué 13cm sur la feuille de pesée).



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 11 / 17

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le mode de sélection au championnat de France se fait sur la base d'un quota régional calculé en fonction du nombre de pêcheurs adultes et jeunes sélectionnables d'une région par rapport au nombre de pêcheurs adultes et jeunes sélectionnables au niveau national. Pour être sélectionnable, il faudra avoir participé au minimum à cinq épreuves fédérales homologuées pour les adultes et de trois épreuves pour les jeunes.

Le quota des pêcheurs PACA pour le championnat de France sera attribué en totalité aux pêcheurs pris dans l'ordre du classement régional de l'année précédente (classement régional 2011 pour le CDF 2012). Pour éviter de perdre toute place du quota, l'inscription au championnat de France se fera par confirmation des clubs à la commission régionale bord de mer des pêcheurs inscrits pour une date limite émise par cette même commission. En cas de désistement, la commission attribuera les places disponibles en poursuivant l'ordre du classement régional de l'année précédente.

Surnombre : chaque champion régional dans les catégories dames, vétérans, senior et espoir (18 – 21 ans) seront qualifiés d'office ainsi que les membres des équipes de France bord de mer de l'année en cours.

Pour 2011, les pêcheurs suivants sont en surnombres (hors surnombre équipe de France, inconnue à ce jour) :

- Y Dulière, Champion et 1er Sénior PACA 2011
- C Linard, 1ère Dame PACA 2011
- JP Giordano, 1er Vétéran PACA 2011

Un pêcheur doit être français ou naturalisé français à la date de l'inscription. En cas de naturalisation, les épreuves sélectives auxquelles le pêcheur aura participé en tant que non ressortissant français seront prises en compte.

SELECTION REGIONAL AU CLUB France BORD DE MER

Il sera pris en considération le classement des trois meilleurs résultats sur les cinq derniers championnats régionaux. Un classement sera établi chaque année.

Place 201	points 3min	Nom	Prénom
1	5	ISOLA	Jean
2	5	DULIERE	Yan
3	14	GIRARD	Alain
4	15	PANEPINTO	Carmelo
5	16	GAUDIN	Franck
6	24	ROGEON	Olivier
7	25	LEVENT	Gilles
8	27	COURTIN	Mathieu
9	30	BLANC	Guy
10	38	DARCOURT	Eric



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 12 / 17

Pour être sélectionnable il faudra avoir participé au minimum à trois championnats de France bord de mer dans les 5 dernières années, d'avoir participer à au moins 10 compétitions dans chacune des 2 dernières années.

Note : la liste ne fournit que les personnes ayant participées à au moins 3 championnats régionaux ces 5 dernières années, et ne tient pas compte de la condition de participation à 3 championnats de France.

JURY DE SURVEILLANCE

Le jury de surveillance lors des épreuves sélectives régionales bord de mer est composé de messieurs Yan Dulière, Franck Gaudin et Michel Jan avec en suppléant Guy Blanc.

Le jury veille au bon déroulement des épreuves et au respect du règlement.

Le jury enquête et prend des décisions dans tous les cas de problèmes.

Toute réclamation devra être adressée au jury de surveillance au plus tard à la fin de la pesée.

Les décisions du jury sont sans équivoque et ne peuvent être changées que par le comité directeur de la région , via le jury d' appel.

En cas de problème, le jury consignera tout par écrit sur la feuille des résultats.

SANCTION

Si une fraude est constaté par le jury , un rapport sera fait et transmit au comité directeur de la région afin de saisir la commission de discipline .

Le contrevenant sera suspendu de toute compétition jusqu' à la décision de la commission de discipline.

CONDITION POUR L'OBTENTION DE L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE.

Afin d'assurer un taux de participation maximum aux différentes épreuves, un nombre limité d'épreuves sera défini au sein du comité régional, soit 10.

Le club doit être a jour de sa cotisation.

Le club doit signer et respecter le cahier des charges.



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 13 / 17

Le club doit avoir un minimum de 11 licences bord senior.

Chaque club s'engage à respecter le calendrier mis en place et n'a pas le droit d'organiser ou de participer à une épreuve dans le comité (sauf dérogation) qui n'est pas inscrite au calendrier.

Si l'organisation d'une épreuve inscrite au calendrier n'est pas assurée par le club, sauf cause d'intempérie, le club en cause n'aura plus le droit d'organiser une épreuve fédérale ou de loisir.

Un club nouveau n'aura pas le droit d'organiser une épreuve la première année.

Si la demande d'organisation est supérieure aux nombres d'épreuves définies, l'alternance d'organisation sera mise en place. Toutefois il sera tenu compte de l'historique de l'organisation et du nombre de participant du club demandeur.

Si la demande est inférieure aux nombres d'épreuves définies, un club peut organiser plusieurs épreuves même s'il ne fait pas parti du même département. En revanche, sans motif justifié au comité directeur, le ou les clubs n'ayant pas voulu organiser d'épreuves fédérales sélectives, n'aura ou n'auront pas le droit d'organiser d'épreuves dites de loisir.

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION

Il devra être respecté et sera contrôlé par les membres de la commission régionale.

Le Club organisateur devra faire parvenir 3 semaines avant l'épreuve tous les renseignements à la commission bord régionale et aux clubs participants.

Publication des épreuves :

Toutes les publications doivent avoir les données suivante :

- nom de l'organisateur
- nom du président
- numéro de téléphone
- logo de FFPM
- Désignation de la discipline
- Lieu précis de l'épreuve avec l'indication détaillé de l'accès au lieu de l'épreuve
- Horaires précis du déroulement de l'épreuve (et bien sûr à respecter)

Accueil :



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 14 / 17

Le lieu de réception des concurrents devra bien être visible.

Piquetage :

La distance entre les concurrents sera de et de 20 mètres minimum pour la pêche dans les roches et pour la pêche en plage.

Le piquetage devra être fait et finit 2 heures avant le début de la compétition et avant le tirage au sort.

Tirage au sort :

Le tirage au sort sera intégral et fait devant l' assistance.

Il sera fait 2 heures avant le début de la compétition .

Les poussins et benjamins pourront pêcher à côté d'un responsable nommé clairement à l'avance lors de l'inscription, leurs postes devant dépendre de 2 arbitres différents.

Les postes des jeunes (poussins, benjamins) seront tirés avant ceux des adultes.

Tirage au sort, pour éviter autant que possible, que 2 pêcheurs de même club pêchent à côté :

- piquetage avec le numéro 1 est toujours à gauche en regardant la mer, le dernier numéro étant toujours à droite
- tirage au sort de l'ordre de passage des clubs
- les clubs tirent au sort leurs postes alternativement dans les numéros impairs puis pairs ; tous les postes des pêcheurs du même club sont tirés soit dans les numéros impairs soit pairs ; le premier club est tiré dans les numéros impairs
- lors du tirage au sort d'un club ayant des poussins ou benjamins devant pêcher à côté de leur responsable, les responsables seront tirés au sort en premier et les jeunes prendront obligatoirement le poste à droite, sauf si le dernier poste est tiré, auquel cas le tirage du responsable doit être recommencé (les responsables d'un club seront tirés en premier et seront toujours à gauche du jeune qu'ils ont en charge).
- chaque pêcheur fait contrôler ses prises en RTP par le pêcheur de droite (en regardant la mer), le dernier pêcheur sur l'aile droite le faisant avec le pêcheur à sa gauche
- ce type de tirage au sort n'étant pas mathématiquement infaillible, lorsqu'une des closes précédentes n'est pas tenable, le tirage au sort du pêcheur concerné est recommencé jusqu'à ce qu'il soit rendu possible ; s'il s'avère impossible de finir le tirage au sort sans dérogation, les derniers tirages au sort peuvent faire l'objet de dérogations (clause poussin et benjamin inclus avec peu d'écart de postes) jusqu'à 12 dérogations ; si plus de 12 dérogations sont nécessaires, le tirage au sort est intégralement recommencé
- ce type de tirage au sort étant lourd à mettre en place, par soucis de rapidité et de rigueur, un représentant par club tirera tous les numéros du club (en cas d'absence de représentant d'un club, un membre de la commission fera fonction) et les sacs numérotés avec feuille de pesée ne seront données aux compétiteurs pour départ sur le poste qu'après la fin de tirage au sort complet pour tous les pêcheurs de tous les clubs



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 15 / 17

Contrôle des poissons en relation taille-poids :

- tous les pêcheurs sont arbitrés par le pêcheur voisin de droite, sauf les responsables de jeune, le dernier numéro et tout numéro à gauche d'un pêcheur absent qui seront arbitrés par le plus proche pêcheur adulte de gauche
- si des arbitres fédéraux sont présents, une surveillance ou contrôle supplémentaire est assuré
- chaque pêcheur fait valider ses poissons non maillés par le pêcheur arbitre pour remise à l'eau rapide
- à la fin de l'épreuve chaque pêcheur et son pêcheur arbitre valident l'ensemble des prises, signent la fiche et clôture le sac de pesée

Pesée :

Elle devra être effectuée devant l'assistance, et commencer 30mn au plus tôt et 2h au plus tard de la fin de l'épreuve.

La pesée devra être organisée de la façon suivante :

- 1 personne chargée de l'ouverture des sacs et qui annonce le numéro et le nom du concurrent.
- 1 personne qui compte le nombre de poisson et qui les nettoient.
- 2 personnes (une du club + un membre de la commission) qui feront la pesée et annonceront en simultané le résultat de la pesée.
- 1 personne qui remet les poissons dans le sac numéroté du concurrent et isole les sacs.
- 2 personnes (une du club et une de la commission) qui s'occuperont du marquage des résultats.

Résultat et classement :

Le classement journalier sera fait sur place et dans l'intégralité, une copie électronique (par clef USB) sera fournie sur place à la commission régionale bord de mer qui effectuera la diffusion officielle du classement journalier dans la semaine qui suit l'épreuve, puis le classement cumulé.

Document :

Chaque club organisateur devra obligatoirement utiliser les documents officiels remis par la commission régionale.



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 16 / 17

LES CLUBS BORD DE MER PACA

1 - Amicale des Pêcheurs Niçois - APN (06)

Président : Patrick RAVASSO e-mail : ravasso.patrick@wanadoo.fr

Secrétaire : Claude ZAVATTERO Gsm : 06.24.40.65.02 e-mail zavattero.claude@orange.fr

2 - Club Azuréen de Pêche - CAP (06)

Président : Carole LINARD e-mail: carole.linard@orange.fr tel: 06.23.89.09.42

Secrétaire : Didier DELEUIL e-mail: deleuild@free.fr tel: 06.63.51.33.34

4 - Club Pêche Sportive d'Hyères - CPSH (83)

Président : ROQUEDBRUN André, 970 chemin de la font des horts, 83400 Hyères

Jean-Paul DUDON : j.p.duds@free.fr

5 - Club Pêche Sportive MENTON - CPSM (06)

Président : TOQUET Claude, 7, avenue THIERS, 06 500 MENTON

Tel : 04.93.35.71.42 (professionnel), Fax : 04.93.28.40.53, Gsm: 06.18.69.29.01

Pierre GARCI pierregarci@gmail.com

6 - Sports Loisirs Culture Miramas - SLCM (13)

Responsable de section : ARGIOLAS Serge, 14, route des chirons, 13 140 MIRAMAS, Tel : 04.90.50.06.21

Gsm : 06.87.03.98.46 e-mail : serge_section_peche@hotmail.com

Michel JAN : jan-michel@orange.fr

7 – Team Surf Casting La Ciotat - TSCC (13)

Président : SCALFATI Georges, avenue Guillaume Dulac, Les Jardins d'Azur, 13600 La Ciotat

Tel : 04 42 71 97 24 Gsm : 06 08 85 76 37 e-mail : scalfati13@aol.com

José GOMES e-mail : lesbarles@wanadoo.fr

8 - Team Surf Casting Martégal - TSCM (13)

Président : EYRAUD Michel, Les 4 vents Bat G4, 15 avenue des lavandins, 13 500 MARTIGUES



Commission régionale Bord de Mer PACA

Com-bord.paca@laposte.net

Cannes, le 27/11/2011

Page 17 / 17

Guy PERETTI : guy.peretti@sfr.fr

Tel et Fax: 04.42.80.57.45 tel : 06.86.76.31.97 e-mail : tscm.peche@wanadoo.fr

9 - Union Sportive des Pêcheurs de Cagnes sur Mer USCPM (06)

Président : Emmanuel LAUBU tel 06.60.99.76.65 e-mail nathmanu06@wanadoo.fr

Christophe SUCH drkaramel@gmail.com

10 – Istres Hyppocampe Surf-Casting IHSC (13)

Président : David DELEAU e-mail daviddeleau@sfr.fr

